

Envoyé en préfecture le 22/12/2022

Reçu en préfecture le 22/12/2022

Publié le

ID: 003-210301388-20221220-PARCELLESJARDIN-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION 9 DÉCEMBRE 2022

DATE D'AFFICHAGE
9 DÉCEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux Le Treize Décembre à 19 heures 00

Le Conseil Municipal

légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique sous la présidence de

Monsieur de CHABANNES Jacques, Maire

Étaient présents :

M. de CHABANNES. M. BOUCHET. M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. Mme SAVEY. M. FERBOS. Mme AUBIN. M. ROUSSILHE. M. GANTHER. Mme COLLANGE. M. BODIN. Mme JEUNE. Mme MINARD de CHABANNES. M. BOUTONNAT. Mme MOUILLÈRE. M. MAHIEU.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 22 PRESENTS : 16 VOTANTS : 19

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés:

- Mme QUATRESSOUS, pouvoir à M. BOUCHET,
- M. TALABARD, pouvoir à Mme MINARD de CHABANNES,
- Mme PÉRICHON, pouvoir à M. BODIN,
- Mme VAZ.

Absent:

- M. HUSSON,
- M. MARTIN,

Madame Émilie MOUILLÈRE a été élue Secrétaire.

OBJET:
CONVENTION DE
MISE A
DISPOSITION DES
PARCELLES POUR
LES JARDINS
FAMILIAUX.

La Commune souhaite mettre en place des jardins familiaux. Elle a acquis plusieurs parcelles BM25, BM36 et BM37 situées rue du Souvenir Français à Lapalisse en vue de la réalisation de ce projet.

Ces jardins familiaux seront gérés et animés par l'association les jardins de Lapalisse. L'association attribuera les parcelles.

La municipalité de Lapalisse souhaite mettre à disposition de l'association un ensemble de jardins familiaux d'une superficie d'environ 2000 m² repartie en 16 jardins d'environ 100 m².

La Convention sera établie pour un an renouvelable par tacite reconduction.

La vocation de ces jardins est de permettre aux habitants de la commune de Lapalisse ne disposant pas de terrain de pouvoir jardiner. Les jardins sont des lieux de culture et de travail de la terre, dans un esprit de convivialité et de bonne humeur permettant de favoriser le lien social grâce à des échanges de savoir, de savoir-faire entre les publics, des partages de plants, d'événements festifs, etc...

Ces jardins s'inscrivent également dans une optique de préservation de l'environnement en favorisant l'émergence de nouvelles pratiques telles que les techniques de jardinage biologique, le recyclage des déchets, l'utilisation raisonnée de l'eau, etc.

Monsieur le Maire précise qu'il Convention de mise à disposition l'association les jardins de Lapalisse.

Envoyé en préfecture le 22/12/2022

Réçu en préfecture le 22/12/2022 ir une
Rublié learrains au plante de la constant de la co

La mise à disposition des terrains à l'association se fait à titre gratuit.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de mise à disposition des terrains correspondants aux parcelles cadastrales BM 36 et BM 37 avec l'association « Les jardins de Lapalisse ».

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, Jacques de CHABANNES, Maire de LAPALISSE

Certifié exécutoire Transmis en Sous-Préfecture de VICHY, le

2 2 DEC. 2022

Publié ou Notifié

le: 2 0 DEC. 2022

Accusé de réception de la télétransmission

le:





